

AVIS IMPORTANT - VIDANGES 2020

Emplacement

Nom et adresse propriétaire

XX
 XX
 XX
 XXX XXX

Vidange de l'installation septique

Date dernière vidange:

Date échéance:

La Ville de Saint-Raymond vous avise que Les Entreprises Claude Boutin inc. procédera à la vidange de votre installation septique (fosse septique ou de rétention, puisard) **DANS LA SEMAINE DU 27 JUILLET 2020.**

Vous n'êtes pas tenus d'être présents lors de la vidange. Pour des raisons techniques (bris de camion, retard dans l'horaire, etc.), la vidange pourrait être reportée systématiquement.

CONSIGNES : il est très important de les respecter afin que l'entrepreneur puisse effectuer la vidange :

- 1) assurez-vous que votre **numéro de porte** soit bien visible **de la rue**;
- 2) s'il y a une **barrière** pour accéder à votre propriété, laissez le cadenas **débarré**, le chauffeur verra à le rebarrer après son passage;
- 3) dégagez votre entrée pour permettre le **passage du camion** d'une hauteur et d'une largeur de 4 mètres (13 pieds) et libérez le terrain pour permettre un accès à moins de 40 mètres (130 pieds) de la fosse;
- 4) **AVANT** la semaine prévue, **dégagez les 2 couvercles**, c'est-à-dire **creusez** à l'aide d'une pelle au moins 10 pouces au pourtour **ET** sur la profondeur des couvercles pour permettre de les basculer facilement sans les briser. Si vous avez une **fosse en plastique**, les vis des couvercles doivent être dévissées, mais non enlevées;

LA VIDANGE SERA EFFECTUÉE



LA VIDANGE NE SERA PAS EFFECTUÉE



- 5) retirez tout ce qui se trouve **dessus** les couvercles (mobilier, planches de patio, tables, pots de fleurs, blocs de ciment);
- 6) mettez en place des **repères** si la ou les fosses sont difficilement visibles (affiches, drapeaux, balises) et identifiez le type d'installation (S = Septique R = Rétention P = Puisard);

VERSO

- 7) si vous détenez une **fosse de rétention** (fosse reliée uniquement aux toilettes), elle sera vidangée au même moment à moins d'une indication très claire près de la fosse (ex : NE PAS VIDANGER »). La vidange d'une fosse de rétention est toujours aux frais du propriétaire;
- 8) si vous possédez un système **Bionest**, la pompe doit obligatoirement être arrêtée. Il est suggéré de l'arrêter à chaque matin de la semaine prévue;
- 9) tenez à l'écart et à une distance sécuritaire les animaux domestiques tels les **chiens**.

AVERTISSEMENT

Par les années passées, il est arrivé que l'entrepreneur ait effectué la vidange sans que les couvercles n'aient été creusés ou que l'une des consignes n'aient été respectées adéquatement, mais ce ne sera plus le cas. Une deuxième visite devra être faite et des frais seront facturés.

VIDANGES SUPPLÉMENTAIRES

L'installation nécessitant une ou des vidanges additionnelles doit faire l'objet d'une demande auprès de la Ville ou de la Régie. En dehors des heures de bureau et pour une urgence, veuillez contacter l'entrepreneur directement. **Les frais des vidanges supplémentaires seront facturés aux propriétaires par la Ville.**

FRAIS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES

Si la capacité d'une fosse excède 5,4 m³ (1 200 gallons), des frais de **25,00 \$** plus taxes seront facturés pour chaque mètre cube excédentaire. En plus des frais de base (vidange et frais de traitement) et ceux pour les mètres cubes excédentaires, **des coûts supplémentaires de 50,00 \$, plus taxes, s'appliqueront dans les cas suivants :**

- une 2^e visite en raison de couvercles non creusés adéquatement;
- une 2^e visite en raison d'une installation non accessible (clôture, patio, barrière, etc.);
- une vidange effectuée hors calendrier (entre le 1^{er} novembre et le 30 avril);
- une vidange effectuée la fin de semaine, un jour férié ou en urgence;
- une demande de changement de date de vidange (**devancement** ou **report**);
- une vidange supplémentaire.

EN RAISON DU CONTEXTE DE LA COVID-19, les mesures suivantes sont prises afin de protéger la santé des citoyens et celle des travailleurs et de respecter les consignes du gouvernement :

- ✓ **Aucun accroche-porte** ne sera laissé pour confirmer la vidange, un **X** sera fait sur les couvercles avec une craie;
- ✓ Il sera interdit de s'approcher de l'employé qui effectuera la vidange;
- ✓ L'employé sera muni de gants, de Purell et de désinfectant;
- ✓ À la fin de chaque journée, le camion et les équipements seront désinfectés, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Ces consignes demeureront en vigueur jusqu'à ce que les risques de propagation soient entièrement éliminés. **Le dépliant ne fait pas mention de ces nouvelles consignes vu qu'il a été imprimé avant la pandémie.**

Veuillez consulter le dépliant ci-joint et, pour toute autre information, vous pouvez communiquer avec le Service d'urbanisme au 418-337-2202, poste 127, ou avec la *Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf* au numéro sans frais 1-866-760-2714, poste 204.

En cas d'urgence et en dehors des heures d'ouverture (Ville 8h30 à 16h30), (Régie 8h à 16h), vous pouvez contacter Les Entreprises Claude Boutin inc. au 1 800 203-8827 (service 7 jours / 24h).

Service d'urbanisme _ Ville de Saint-Raymond
Guylaine Moisan 418-337-2202, poste 127